



CORNER ITALIANO | RESSOURCES OFFICIELLES

Protocole avancé de test à deux systèmes

Comment utiliser un second système sans en faire une approbation automatique

PROTOCOLE OPÉRATIONNEL ÉTENDU

Conforme au texte intérieur anglais révisé · Instantané documentaire de juillet 2026 · Version des ressources FR-R2.3

<https://www.corneritaliano.com/fr/2050/ressources/>

RÈGLE FONDAMENTALE Un second système peut rechercher des erreurs ou des conditions qui remettent en cause le résultat. Un nom, un modèle ou un fournisseur différent ne suffit pas à établir une vérification indépendante. Joignez ses éléments probants au Test sans le traiter comme un second Test ni additionner des voix.

Avant l'utilisation, définissez le résultat légitime et la référence humaine. Identifiez les actions interdites et les groupes exposés aux bénéfices ou aux coûts. Décomposez le travail en tâches et attribuez à chacune un mode, un niveau et un risque. Fixez le délai avant préjudice et la divergence susceptible de modifier le résultat, puis désignez le responsable et la condition d'interruption. Commencez en mode fantôme et utilisez des cas adverses avant d'autoriser un volume limité aux effets réversibles. Un second système ne peut à lui seul résoudre les conflits de valeurs ou l'inégalité d'accès. La capacité organisationnelle et le Recours restent nécessaires.

1. Finalité et limites

Utilisez ce protocole pour associer un système principal à un second système qui recherche des erreurs ou des conditions remettant en cause le résultat et susceptibles de justifier la réouverture du dossier. Traitez le résultat comme un élément probant supplémentaire dans le cadre du Test 2050. Le jugement compétent, le Recours et le pouvoir d'arrêt restent nécessaires.

L'accord entre les systèmes ne démontre pas qu'un résultat est correct, et leur désaccord n'autorise aucune moyenne automatique. Des sources ou données communes peuvent conduire les deux systèmes à la même erreur, tout comme des étiquettes ou une infrastructure partagées.

2. Fonctions et séparation des responsabilités

Fonction	Responsabilité minimale
Titulaire du Test	Définit le problème, le Mandat, les seuils non compensables et la décision organisationnelle. Ne délègue pas l'approbation aux deux systèmes.
Système A	Exécute la tâche dans le périmètre expérimental et conserve les entrées, la version, les résultats, les sources et l'incertitude.
Système B	Recherche les erreurs, les conditions contraires ou les éléments probants susceptibles de modifier le résultat ; il ne moyenne pas sa réponse avec celle de A.
Responsable du test	Maintient séparés les données, registres, configurations et accès ; documente les dépendances communes et les divergences.
Personne compétente chargée du réexamen	Reconstitue le point contesté dans la fenêtre de contrôle disponible et peut restreindre, suspendre ou interrompre.
Pouvoir d'arrêt	Applique la conséquence écrite sans attendre le fournisseur ni un consensus informel.

3. Conditions préalables au test

Avant l'activation	Question à résoudre
Résultat légitime	Quel résultat serait acceptable et quelle amélioration observable le justifierait ?
Actions interdites	Que ne peut décider ni exécuter aucun des deux systèmes ?
Groupes exposés	Qui bénéficie du système et qui assume le risque, le retard, le travail ou la difficulté de contester le résultat ?
Fenêtre de contrôle	Combien de temps sépare l'erreur d'une conséquence qui devient difficile à corriger ?
Divergence décisive	Quel désaccord impose de rouvrir le dossier ou empêche la production de l'effet ?
Interruption	Qui peut arrêter le processus, à quel signal, et quel service se poursuit en mode dégradé ?
Sortie	Les données, registres, configurations et autorisations peuvent-ils être reconstitués sans le service principal ?

4. Bibliothèque de cas

Constituez une bibliothèque versionnée de défaillances réalistes qui ne se limite pas aux échantillons commodes. Pour chaque cas, conservez le résultat légitime et ce qui pourrait le réfuter, ainsi que le nom d'une personne compétente capable de le reconstituer.

Famille de cas	Ce qui doit être mis à l'épreuve
Cas ordinaire	Performance attendue, temps réel et lisibilité de l'explication.
Cas limite	Condition rare mais plausible susceptible de modifier le résultat.
Données incomplètes	Capacité à reconnaître ce qui manque et à empêcher une confiance injustifiée.
Instructions contradictoires	Priorité, escalade et traçabilité de la règle appliquée.
Erreur corrélée	Source, annotation, dépendance ou métrique commune pouvant induire les deux systèmes en erreur.
Surcharge	Concurrence, attention et capacité de réexamen au volume prévu.
Indisponibilité	Mode dégradé, continuité, reprise et coûts transférés aux usagers et au personnel.
Sortie	Réouverture d'un dossier hors du service principal avec des autorisations et configurations fonctionnelles.

5. Procédure par phases

Phase 0 - Préparation

Renseignez Finalité, Mandat, Preuve, Répartition, Préjudice, Recours et Sortie. Consignez la référence humaine ainsi que le mode, le niveau et le risque de chaque tâche. Avant de voir la performance de l'un ou l'autre système, définissez la divergence décisive et le seuil d'interruption, en consignant à l'avance le mode dégradé et les données interdites.

Phase 1 - Mode fantôme séparé

A et B observent les mêmes cas sans produire d'effets externes. Les entrées, versions, résultats, sources et registres restent séparés. Une personne compare les points décisifs, et non la seule similarité linguistique.

Phase 2 - Erreurs corrélées

Introduisez des sources communes défectueuses, des données manquantes, des exceptions rares, des instructions contradictoires, des composants partagés et une indisponibilité. Vérifiez si l'accord masque une dépendance commune.

Phase 3 - Possibilité de reconstitution sous charge

Répétez le test au volume et au niveau de concurrence prévus. Mesurez la performance, le délai avant préjudice, la détection et le rétablissement, ainsi que les interventions manquées. Vérifiez les explications et la compétence résiduelle, les disparités et la concentration du pouvoir. Confirmez que la personne chargée du réexamen peut reconstituer le point décisif, comparer la solution de rechange et arrêter le processus avant la survenue du préjudice.

Phase 4 - Volume limité et réversible

Seulement si les phases précédentes résistent à l'examen, utilisez un périmètre restreint produisant des effets réversibles, avec des registres complets, une personne joignable et une interruption immédiate. Une moyenne favorable n'autorise pas automatiquement l'élargissement.

Phase 5 - Sortie et réexamen

Exportez et rouvrez un dossier avec ses données, configurations et autorisations hors du service principal. Attribuez à chaque autorisation une date d'expiration et des seuils de suspension et de reprise. Réexaminez lorsque le modèle, les données, le

fournisseur, l'échelle, la tâche ou les responsables changent, ou à l'échéance prévue. Assurez-vous que les personnes concernées connaissent le Mandat et peuvent contester le résultat. Examinez les défaillances et les coûts avant d'élargir le périmètre.

6. Conditions propres au réexamen avec deux systèmes

Condition	Test requis
Indépendance effective	Démontrer une séparation ou des différences pertinentes dans les sources, les données, les objectifs et les registres. Un nom, un modèle ou un fournisseur différent ne suffit pas.
Erreurs corrélées	Rechercher les défauts communs : sources partagées, annotations et métriques identiques, dépendances communes, données incomplètes, instructions contradictoires, surcharge et indisponibilité. L'accord peut encore être erroné de la même manière.
Divergence décisive	Définir à l'avance quel désaccord peut modifier le résultat ; maintenir séparés les entrées, versions, résultats et registres. Ne pas moyenner les scores ou les niveaux de confiance afin de transformer le désaccord en autorisation.
Interruption prédéfinie	Si une divergence décisive ne peut être reconstituée dans la fenêtre de contrôle, appliquer la conséquence écrite : restreindre le Mandat, passer en mode dégradé, Ne pas déléguer avant le lancement ou Interrompre l'usage actif.

7. Registre minimal

Champ du registre	Contenu à conserver
Identification	Dossier, date, titulaire, version A, version B, configurations et sources.
Entrées séparées	Données disponibles pour chaque système, éléments exclus et transformations appliquées.
Résultats séparés	Réponses, sources citées, incertitude, solutions de rechange et étapes intermédiaires disponibles.
Accord ou divergence	Point substantiel, et non différence de style ; effet possible sur la décision.
Reconstitution humaine	Fait décisif, règle, solution de rechange, temps nécessaire et compétence requise.
Conséquence	Poursuivre en mode fantôme, répéter, restreindre le Mandat, passer en mode dégradé, Ne pas déléguer ou Interrompre.
Coût	Heures, retards, formation, contestations, dépendance, énergie et travail de sortie.

8. Règles de décision

Situation	Conséquence minimale
A et B concordent, mais partagent une dépendance non vérifiée	La Preuve reste Non résolue ; ne pas élargir le Mandat.
A et B divergent sur un point non décisif dont la cause peut être reconstituée	Le consigner ; maintenir le périmètre ; réexaminer la bibliothèque de cas.
Une divergence décisive peut être reconstituée dans la fenêtre de contrôle	La transmettre à la personne compétente chargée du réexamen ; l'effet reste suspendu jusqu'à la clôture du dossier.
Une divergence décisive ne peut être reconstituée à temps	Restreindre le Mandat ou passer en mode dégradé ; si le pouvoir est déjà actif, Interrompre.
Les deux systèmes échouent sur le même cas	Traiter l'accord comme une erreur corrélée ; corriger les sources, les données, les objectifs ou le processus avant de répéter le test.
La charge rend la supervision purement nominale	Réduire le volume ou le mode ; financer la capacité humaine ; ne pas ajouter une signature purement décorative.
La sortie ne permet pas de reconstituer le service	Condition Bloquante : Ne pas déléguer avant le lancement ou Interrompre l'usage actif.

9. Registre de clôture

RÉSULTAT Consignez la version et le périmètre testé, y compris les cas d'échec, les divergences et les conditions non résolues. Conservez les heures et les coûts de supervision avec la décision organisationnelle. Nommez le responsable et précisez la condition d'interruption ainsi que la date de réexamen. Un bon résultat n'autorise pas des tâches, des données ou des volumes non testés.

Liste de contrôle de clôture

Contrôle	Résultat et référence
☐ Versions A et B identifiées	
☐ Dépendances communes documentées	
☐ Divergences décisives reconstituées	
☐ Charge réelle et fenêtre de contrôle testées	
☐ Recours et pouvoir d'arrêt accessibles	
☐ Mode dégradé et sortie testés	
☐ Coûts de supervision et de non-adoption consignés	
Décision organisationnelle	☐ Poursuivre ☐ Limiter et tester ☐ Ne pas déléguer ☐ Interrompre
Responsable, signature, date et réexamen	